

Nouvelle Loi sur le tourisme

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Dupraz Amélie
Email : marie-amelie.dupraz-ardiot@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SG

Co-auteurs

Informations sur le projet

Description : L'évaluation porte sur l'horizon 2030.
Comparaison par rapport à la situation actuelle.
Porte sur la situation dans le Canton de Fribourg.
Bases de travail Stratégie et Livre Blanc

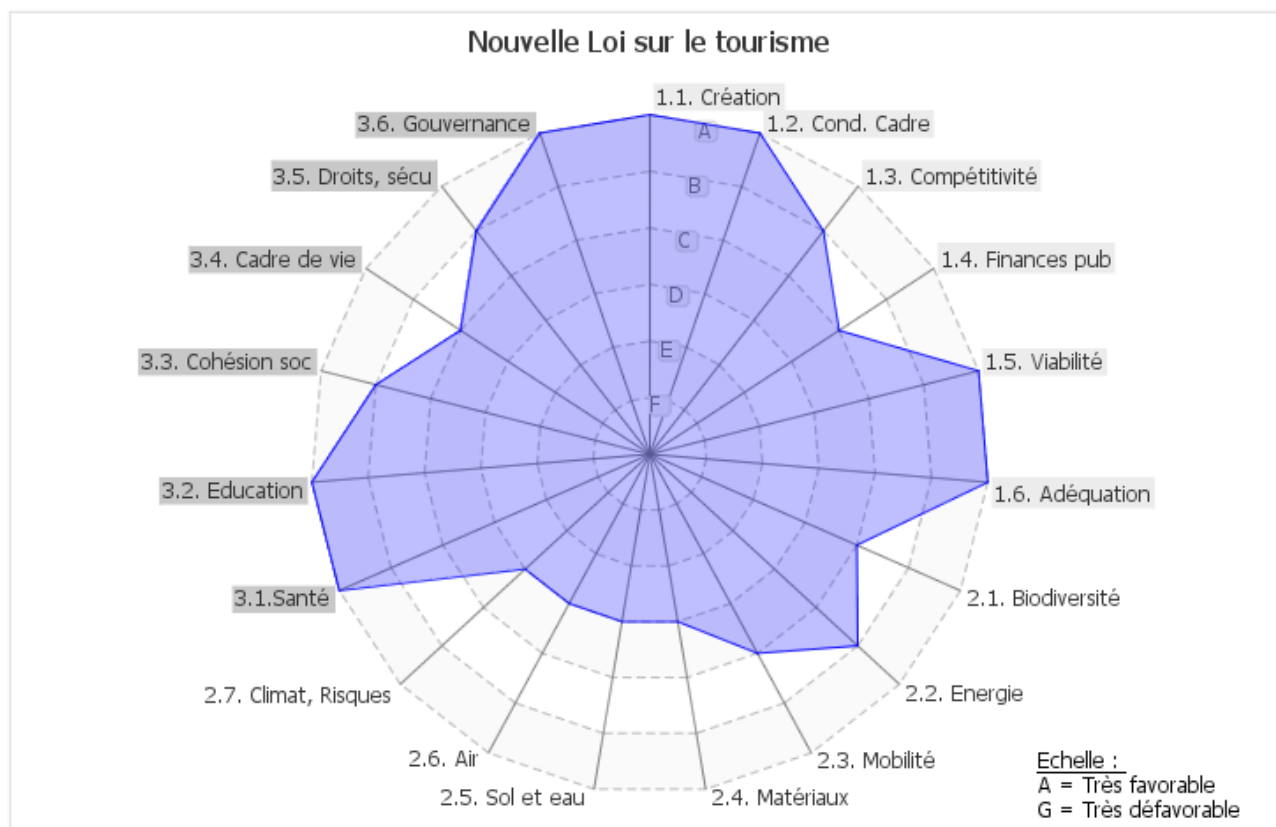
Effet levier
Moyen

Domaines concernés :	Economie	Environnement	Société
	Moyennement	Moyennement	Moyennement

Commentaire général sur l'évaluation

David

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Actuellement: 1mrd de retombées pour 5.5mio de soutien public et volonté d'augmenter à 1,6mrd/72 mois via diversification des investissements aide à l'hébergement y.c. infrastructure, événementiels... + augmentation de l'efficacité des structures par des mises en réseau, au-delà des frontières géographiques et-ou politiques / retombées économiques directes sur les régions "touristique"

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : le tourisme 4-saison ne va pas générer un lissage sur l'entier du canton; les régions faibles doivent se rattacher aux pôles forts cf. structure par région

1.2. Conditions cadre pour l'économie

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'aide à l'investissement permet la création et le développement d'entreprises. La simplification des structures de 3 à 2 engendre une forme de professionnalisation des structures de promotion de l'offre; le regroupement permet d'avoir des actions-marketing de plus grand ampleur, resp. impact national et international; création d'emplois plus qualifiés car multi-compétences cf. 4-saisons

Risques de répercussions négatives : cf. élément impactant sous environnement

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : FIT'NG: Fribourg Innovation Tourism for Next Generation cf. stratégie; augmentation des qualifications du personnel cf. 4 saisons via la réduction des structures y.c. bilinguisme

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : lien avec la HES et l'UniFR + stratégie de développement économique cf. tourisme industriel

1.4. Finances publiques

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : En diminuant les coûts administratifs et en lissant la taxe de séjour, le but est de faire plus avec le même financement --> équilibre en financement public et auto-financement à 4 ans augmentation de l'auto-financement via taxe de séjour; création d'une réserve cantonale via la taxe de séjour recours possible en soutien de gros événement cf. taxe affectée = retour aux bénéficiaires uniquement

Risques de répercussions négatives : en cas de crise ex. Coronavirus, dépendance à l'aide publique

Potentiel d'amélioration : création d'un fonds non-lié

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : En soi, le projet de loi n'est pas réellement soumis à ce critère; néanmoins, sa "durée de vie" estimée à 15 ans devait permettre aux instruments et principes développés d'être appliqués à futur de manière pérenne

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La révision légale est justifiée par les besoins nouveaux du domaine économique; toutes les actualisations proposées reposent sur des analyses documentées visions 2030, livre blanc, stratégie de développement

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Désormais, avec la Loi, on a une base légale pour gérer tous types de mobilité douce mode randonnée: raquettes, VTT, pédestres, etc. Du coup les réseaux qui les supportent doivent faire l'objet de procédures d'approbation où les différents intérêts, notamment environnementaux et liés à la faune/flore, sont pris en considération. Cette possibilité de gérer les flux, un "plus" en termes de procédures d'autorisation.

Risques de répercussions négatives : D'un autre côté, comme mentionnée sous le volet "social", toute activité touristique entre en conflit avec les intérêts de la nature d'une manière ou d'une autre argument récurrent, valable pour la majorité des aspects environnementaux

Potentiel d'amélioration : Voir Critère 2.2

2.2. Energie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Pour l'heure, pas grand-chose. Voir potentiel d'amélioration.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : L'article 45 est complété de manière à intégrer un critère écologique, de type "dans la mesure du possible, le projet tient compte des enjeux environnementaux et énergétiques". Donner qqes précisions dans le message par ex. bâtiment Minergie, toit végétalisé, etc.. Préciser que cette modification est liée à la B21.

2.3. Mobilité et territoire

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le concept 4-saisons favorise la densification des activités sur les infrastructures, resp. sites "touristiques" existants. Parallèlement, l'extension des réseaux de mobilité douce randonnée incite la population à adopter d'autres modes de "transports", d'abord sous l'angle "vacances", peut-être ensuite au quotidien.

+ éléments du critère 2.1

Risques de répercussions négatives : cf. rapport à l'environnement conflit d'intérêt tourisme-nature;

Potentiel d'amélioration : les actions-promotion alimentées par la taxe de séjour pourront permettre de lier des offres touristiques avec des offres en TP cf. stratégie de développement touristique

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : En financement des installations ou infrastructures supplémentaires, il est inévitable de générer plus de nuisances, de consommer plus de matériaux, de produire plus de déchets.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Ajout de la durabilité des matériaux dans la modification de l'art. 45 voir critère 2.2

Ajout dans le règlement d'une disposition relative à la réduction des déchets dans le financement de l'événementiel. La notion de réduction de déchets est à préciser dans le message vaisselle consignable, pas de plastique jetable, etc.

La réflexion doit être étendue, afin d'intégrer des exigences ou conditions en termes de gestion durable d'une manifestation au-delà de la seule question des déchets ou de la vaisselle réutilisable. Voir Graphique de M. Morard sur les critères de gestion durable d'une manifestation.

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La Loi n'a pas pour but de se substituer à la Loi sur la Protection de l'Environnement, mais elle en tient évidemment compte.

Risques de répercussions négatives : Voir critères 2.1

Potentiel d'amélioration :

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Economiquement, il faut augmenter la fréquentation de touristes pour basculer dans une offre combinée avec les TP, de manière à favoriser ces derniers... Développer l'offre touristique peut aussi être une manière de désenclaver certaines régions et de les rendre plus accessibles en TP. D'un autre côté, en augmentant l'attractivité touristique du canton, on augmente sa fréquentation et donc les déplacements.

C'est tout le paradoxe...

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Dans le message, élaborer autour du paradoxe mentionné ci-dessus.

2.7. Changement climatique et risques

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Se référer au 2.6

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Mentionner dans le Message que le "Tourisme des 4 saisons" est une forme d'adaptation au changement climatique.

Société

3.1. Santé et prévention

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La "jouissance" de la nature est un axe fondamental de l'activité touristique fribourgeoise. En ce sens, l'extension des aides financières via de nouveaux critères contribue à la santé des personnes, en permettant par ex. le financement de projets tels que des bains thermaux ou les réseaux VTT, de randonnées et de raquettes à neige. Par ailleurs, l'introduction de l'approche "Tourisme des 4 saisons" favorise les activités en faveur de la santé qui se distinguent des activités "classiques" liées aux infrastructures de type remontées mécaniques.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Mentionner dans le message cet apport non négligeable à la promotion de la santé via le financement d'infrastructures 4 saisons.

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : En étendant les possibilités de financement, on augmente l'offre culturelle, sportive et de loisirs. Une telle offre peut favoriser les courses d'école à l'intérieur du canton. Les nouvelles possibilités de financement peuvent permettre la création d'une offre dans le canton pour les camps verts et blancs notamment en proposant des activités hivernales allant au-delà des offres liées au ski. Par ailleurs, la population des moins de 16 ans bénéficie désormais des retombées de la taxe de séjour sans devoir s'en acquitter désormais.

Risques de répercussions négatives : Cohabitation des offres culturelles, sportive, de loisirs avec la nature voir pilier environnement

Potentiel d'amélioration : Mettre en évidence les éléments du 1er paragraphe dans le message

3.3. Cohésion sociale

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les changements organisationnels clairement annoncés dans la loi et l'exigence de "multi-compétences" devraient encourager la mise en réseau et une vision "hors silos", qui permettra de développer des potentiels touristiques toute l'année dans tout le canton, soit un tourisme "des quatre saisons". Un tel tourisme est également encouragé par l'extension des canaux de financement voulue par la loi. Ce tourisme des 4 saisons permet d'offrir des activités diversifiées à un public cible large, et favorise ainsi la mixité sociale.

Lien avec critère précédent: encouragement des camps scolaires, personnes en situation de handicap, etc.

Le fait d'abolir la taxe de séjour pour les moins de 16 ans permet un meilleur accès aux prestations touristiques aux familles et un certain public vulnérable économiquement parlant.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Expliciter les éléments ci-dessus dans le message. Rendre visible les potentiels de la Loi, qui ne sautent pas forcément tout de suite aux yeux.

3.4. Cadre de vie et espace public

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Parmi les buts de la nouvelle Loi figure la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel du Canton. La notion de "Mise en valeur" nécessiterait d'être définie dans le Message, pour opérer notamment une distinction entre accessibilité et préservation.

Les produits de taxe de séjour peuvent désormais aussi servir pour financer de l'événementiel ce qui peut inclure la valorisation du patrimoine du canton naturel ou culturel.

Risques de répercussions négatives : Réserves: conflits d'intérêts avec la protection de la nature inhérents à toute activité touristique.

Potentiel d'amélioration : Mentionner dans le message les documents stratégiques définissant des mesures contribuant à l'atteinte des buts relativement ambitieux fixés dans la Loi.

Dans le message, également définir ce qu'on entend par le respect du développement durable 3 volets! notamment le respect des conditions-cadres, par ex. le Plan Directeur Cantonal.

3.5. Droits et sécurité

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Contribution indirecte au sentiment de sécurité via la contribution à la cohésion sociale 3.3

Risques de répercussions négatives :**Potentiel d'amélioration :****3.6. Gouvernance, vie politique et associative****A - Très favorable****Liste des sous-critères :**

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La nouveauté organisationnelle est que l'on a réduit à deux niveaux les structures responsables, soit canton et régions district, les dernières "absorbant" les sociétés de développement locales. En diminuant les nombres de structures, on gagne en efficacité et on simplifie la collaboration. C'est un élément majeur de la nouvelle Loi.

Volonté de digitalisation inscrite dans la Loi

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : A mentionner dans le Message: une telle simplification organisationnelle va entraîner une réduction des coûts consacrés aux frais administratifs de 30% à 18%, selon Stratégie tourisme, ceci permettant d'augmenter des montants à l'offre et aux infrastructures.